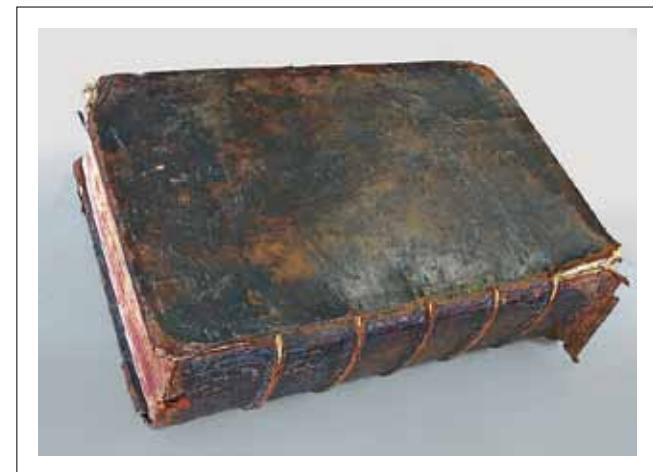




COMPTE RENDU 2011

CCAP - CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE
PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE ET INDIVIDUELLE

RÉSOLUMENT NEUCHÂTELOISE,
LA CCAP VOUS PROPOSE CETTE ANNÉE
DE DÉCOUVRIR DIFFÉRENTES ÉTAPES
DE LA RESTAURATION D'UNE BIBLE OSTERSVALD
PAR UN RELIEUR DE LA RÉGION



Etat de la bible avant la restauration.
Couverture: reliure pleine peau avec nerfs et titre doré

Sommaire



Vue d'ensemble de l'année 2011.....	8
La surveillance des institutions de prévoyance se renforce.....	12
La CCAP: situation et perspectives.....	22
Comptes 2011: bilan et comptes d'exploitation.....	26
Les risques et leur couverture.....	28
Statistiques.....	30
Stratégie de placement.....	32
La CCAP en bref.....	32
La CCAP dans le canton.....	34
Organes et organisation.....	40

Bibliographie de Jean-Frédérique Ostervald



Jean-Frédérique Ostervald est né à Neuchâtel le 24 novembre 1663.

De retour dans sa ville natale au terme de ses études à Zurich et Genève et de son "Grand Tour" de France, il est nommé diacre, en 1686, puis pasteur 13 ans plus tard. Dès lors, il étendra rapidement son influence non seulement sur l'Eglise et le corps pastoral neuchâtelois, mais également à l'étranger, notamment par le biais de la publication et de la diffusion de divers ouvrages aujourd'hui toujours conservés par la Bibliothèque des pasteurs de Neuchâtel.

Jean-Frédérique Ostervald décédera dans sa ville de Neuchâtel le 14 avril 1747, à l'âge de 84 ans. S'il est demeuré dans les mémoires, c'est principalement par la Bible qu'il a publiée en 1744. Cet ouvrage ne constitue pas une simple traduction mais se veut une révision de la bible des pasteurs de Genève, accompagnée de commentaires et de réflexions morales et pieuses. La Bible Ostervald deviendra d'ailleurs une référence et sera largement utilisée jusqu'à la fin du XIXe siècle.*



Démontage de la couverture

Message du Président



En tant que Président du Conseil d'administration de la CCAP, nommé par le Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel, il m'appartient de vous présenter les comptes 2011 de notre institution.

2011 a été une année commerciale exceptionnelle pour la CCAP. Avec un chiffre d'affaires net en assurances individuelles de CHF 54 millions, elle réalise le meilleur exercice depuis sa fondation. Pour rappel, le chiffre d'affaires de ces cinq dernières années a été le suivant: 2007: CHF 26 millions; 2008: CHF 27 millions; 2009: CHF 45 millions et 2010: CHF 28 millions. Je suis heureux que la CCAP poursuive son développement au sein du milieu économique neuchâtelois qui lui fait confiance, ce qui lui assure toujours plus sa légitimité.

Cette évolution remarquable est due à l'engagement sans faille des collaborateurs de nos deux agences générales de La Chaux-de-Fonds et de Cernier, de ceux du siège de Neuchâtel et des nombreux courtiers qui trouvent dans nos tarifs et conditions très concurrentiels, les raisons de collaborer activement avec la CCAP. Que nos collaborateurs et courtiers trouvent ici l'expression de toute la reconnaissance du Conseil d'administration.

S'agissant de nos tarifs et conditions, ils sont aussi un des éléments moteur de notre essor, notamment le taux technique des assurances individuelles des plus favorables et des produits d'assurance adaptés aux besoins de la population de notre canton. En ce qui concerne les assurances collectives, les frais administratifs sont des plus concurrentiels.

Si je me félicite du résultat commercial 2011 record de la CCAP, j'ai, comme tous les responsables des institutions de prévoyance, quelques soucis quant au rendement de la fortune. Les marchés financiers sont déprimés par les dettes abyssales de nombreux états européens et des USA, ainsi que par le ralentissement de la conjoncture des états émergents. Même si l'économie réelle fonctionne bien, les investisseurs ne retrouvent pas la confiance nécessaire à la relance des marchés boursiers.

La CCAP en souffre aussi et obtient un rendement de sa fortune qui ne lui permet pas de reconstituer la réserve pour fluctuation de valeurs et de maintenir son degré de couverture au-dessus de 100% nécessaires pour garantir ses engagements actuariels. Mais avec un taux de 97,55%, elle reste confiante tout en restant vigilante. Elle n'a pas besoin de prendre pour l'instant des mesures d'assainissement qui pourraient prêter ses assurés.

Je reste très confiant dans le développement des affaires de la CCAP, riche de son statut d'institution de droit public garantie par l'Etat de Neuchâtel et de sa proximité importante avec la population et les différents acteurs de l'économie cantonale. Je reste attentif autant à la législation fédérale en matière de prévoyance qu'à l'évolution des marchés financiers qui doivent garantir la pérennité des prestations actuelles et futures de nos assurés, ainsi que les moyens d'existence de la CCAP.

Au nom du Conseil d'administration, je remercie notre fidèle clientèle privée et institutionnelle, nos partenaires commerciaux externes, ainsi que la direction et les collaborateurs de l'institution.

Pierre de Montmollin
Président du Conseil d'administration

Etat de l'intérieur, à gauche, la page de titre et les premiers cahiers



- ← Les feuilles à laver sont étendues sur un treillis nylon
- ↓ enroulées dans un support
- ↓ rincées à l'eau courante pendant 24 heures



Vue d'ensemble de l'année 2011



Mise en œuvre de la réforme structurelle

Les nouvelles dispositions de la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle, assurant à la fois l'indépendance des acteurs et une plus grande transparence du 2^e pilier, ont pris effet à l'été 2011. Elles seront complétées, au 1^{er} janvier 2012, par le passage de l'autorité de surveillance sous l'égide des cantons (ou groupement de cantons) mais aussi par l'entrée en vigueur de la Commission de haute surveillance, chargée de garantir l'uniformité des pratiques au regard du droit.

Bon exercice commercial

Lors de l'exercice 2010, une baisse des cotisations encaissées dans les assurances collectives (prévoyance professionnelle) avait été enregistrée, à cause de la résiliation d'un important contrat lié à la réorganisation du secteur hospitalier neuchâtelois. En termes de croissance générale, l'exercice 2011 marque un retour à une bonne progression avec une évolution de l'encaissement des cotisations et des autres apports de CHF 1,2 million (ou de 2,5%). En assurances collectives, les cotisations (assurés et employeurs) ont augmenté de CHF 726'559 (ou de 2,4%). L'accroissement des primes encaissées a été de CHF 948'100 ou de 7,1% en assurances individuelles, ce qui constitue un exercice record.

Déception du «3e cotisant»

Comme la plupart des institutions de prévoyance et d'assurance, la CCAP rencontre des difficultés, depuis quelques années, à trouver dans les marchés financiers un appui suffisant pour le financement partiel de ses activités. Le rôle de «3e cotisant» attribué traditionnellement aux revenus des placements n'est plus satisfaisant à cause de l'instabilité persistante des marchés financiers. Cette situation a perduré en 2011, ce qui a conduit logiquement la Caisse, avec un taux de rentabilité de -0,5%, à consommer sa réserve de fluctuation de valeurs.

Couverture fluctuante

L'évaluation des actifs à leur valeur de marché depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle norme comptable RPC 26 en 2005 a introduit une plus grande instabilité au niveau des résultats comptables et du degré de couverture des caisses de pension. Si le degré de couverture de la CCAP, après une première chute en dessous de 100%, avait retrouvé un niveau supérieur en 2009 et 2010, il est redescendu sous ce seuil fin 2011 pour se situer à 97,55%. Il est à noter que les engagements de la CCAP envers ses assurés ne sont aucunement remis en cause par cette situation, et qu'aucune mesure d'assainissement n'est nécessaire à ce stade.

Relève à préparer

Raymond Chuat, Directeur de la CCAP depuis l'été 1986, cessera ses activités professionnelles au mois d'avril 2013. Le départ d'une personnalité aussi marquante dans l'histoire de notre institution se doit d'être préparé avec soin. Un processus qui assurera au mieux la transition et la continuité a ainsi été initié dès l'automne 2011.

CHIFFRES CLÉS 2011 DE LA CCAP	2011	2010	VARIATION
BILAN EN CHF	573'976'705	561'181'219	12'795'486
Performance moyenne des placements	-0,5%	1,4%	-1,9%
Degré de couverture légal	97,55%	100,11%	-2,56%
Nombre de contrats en prévoyance professionnelle	524	504	20
Portefeuille d'assurances en prévoyance professionnelle en CHF	1'320'028'428	1'214'094'320	105'934'108
Nombre de contrats en prévoyance individuelle	9'627	9'282	345
Portefeuille d'assurances en prévoyance individuelle en CHF	643'255'077	595'947'743	47'307'334



Les feuilles sont séchées à l'air



Les pages fragiles et déchirées sont restaurées avec du papier japon mince

La surveillance des institutions de prévoyance se renforce



La réforme structurelle de la prévoyance professionnelle vise à améliorer la transparence, la gouvernance et l'indépendance dans la gestion des caisses de pensions. Le 1er août 2011, des dispositions importantes sont entrées en vigueur. Ainsi, les institutions de prévoyance sont désormais tenues de détailler davantage leurs frais administratifs. Et, plus largement, les informations qu'elles doivent fournir à leurs affiliés et à leurs assurés sont soumises à de nouvelles exigences. Le nom et la fonction des experts, conseillers en placement et gestionnaires de fortune dont elles s'adjoignent les services doivent notamment figurer sur leur rapport annuel.

En termes de bonne gouvernance, la révision vise à garantir l'intégrité et la loyauté des divers acteurs de la prévoyance professionnelle. Cela vise en particulier à prévenir tout conflit d'intérêts et à élaborer des règles beaucoup plus contraignantes concernant les affaires réalisées pour compte propre. Une séparation stricte entre les intérêts personnels et les intérêts de l'institution de prévoyance est ainsi imposée.

Les principaux acteurs du deuxième pilier gagnent également en indépendance. Les experts en prévoyance professionnelle ne peuvent plus accepter certains doubles mandats de la part d'institution. La loi entend ainsi souligner qu'il est difficile, voire impossible, d'évaluer son propre travail.

Une surveillance indépendante

Le troisième volet de la réforme structurelle traite du renforcement de la surveillance des institutions de prévoyance, qui sera confiée à des autorités cantonales ou régionales. L'année 2011 a vu la mise en place de nouvelles structures qui devront toutes être opérationnelles au premier janvier 2012. La surveillance des institutions de prévoyance sera du ressort de cantons ou de groupements de cantons.

La plupart des cantons suisses ont opté pour la création d'un organe de surveillance commun à plusieurs cantons. Ainsi, Neuchâtel a-t-il rejoint l'unité régionale AS-SO, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, dont le siège se trouve à Lausanne, et qui regroupe également les cantons de Vaud, du Jura et du Valais. Des informations plus détaillées sur cette nouvelle organisation peuvent être trouvées sur son site Internet à l'adresse www.as-so.ch.

De la surveillance à la haute surveillance

A noter que dès le 1er janvier 2012, le Conseil fédéral déléguera à une Commission fédérale de haute surveillance la responsabilité d'assurer l'uniformité et la coordination de la surveillance directe. Composée de sept à neuf membres, spécialistes indépendants nommés par le Conseil fédéral. Cette Commission est un organe extraparlamentaire indépendant. Elle disposera du pouvoir d'édicter des directives à l'intention des autorités de surveillance cantonales ou régionales.

La mission de la Commission consiste à assurer à la fois une surveillance économique et un contrôle de la sécurité. Dans ce contexte de surveillance directe décentralisé, il semble en effet important que toutes les autorités compétentes, cantonales ou régionales, appliquent de façon identique les règles de surveillance. La Commission est un gage de sécurité et vise à renforcer la confiance des assurés dans le système de prévoyance. Son adresse Internet est www.oak-bv.admin.ch.

Les pages sont séchées à la presse





Les cahiers sont reconstitués

La CCAP: situation et perspectives

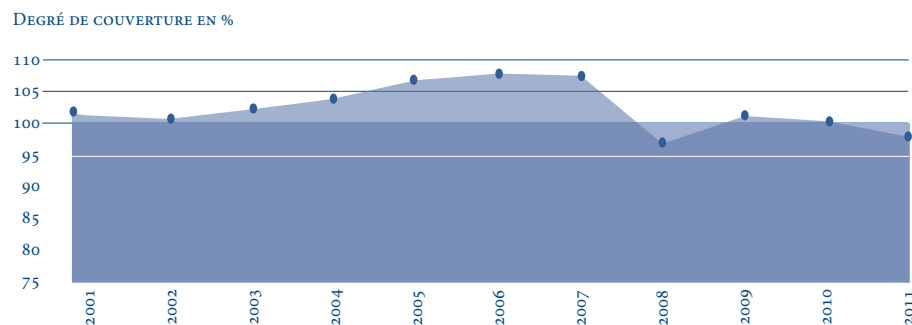


L'année 2011 est le second exercice de l'histoire de la CCAP, après 2008, à induire une sous-couverture pour la Caisse (97,6%). Comme la plupart des institutions de prévoyance, la CCAP subit les effets négatifs de l'instabilité durable des marchés financiers. Cette situation conjoncturelle est amplifiée par l'évaluation des actifs à leurs valeurs de marché, méthode qui est imposée depuis 2005 avec l'introduction de la norme comptable Swiss GAAP RPC 26.

En 2011 comme dans le passé, la part importante (21,8%) des placements en immobilier direct (immeubles en nom) a joué son rôle traditionnel en limitant la baisse de la rentabilité des placements dans un contexte boursier fluctuant. De par sa performance relativement stable, ce type de placements limite en effet à la baisse les variations de la performance. Il est vrai que cette limitation s'exerce, avec un effet inverse, également dans un contexte haussier.

Dans un tel contexte boursier instable et de faible rentabilité, la CCAP est restée prudente, comme en 2010, en fixant à 2% le taux appliqué sur les avoirs de vieillesse réglementaires, autrement dit l'intérêt servant à rémunérer l'argent géré par la Caisse pour le compte des assurés.

ÉVOLUTION DE DEGRÉ DE COUVERTURE DE LA CCAP DE 2001 À 2011



La réserve de fluctuation de valeurs joue son rôle

Depuis que la CCAP évalue ses actifs à leur valeur de marché, elle constitue au passif de son bilan une réserve de fluctuation de valeurs (ci-après RFV) dont le but est de pallier les effets négatifs des variations boursières. A la fin 2011, à cause des mauvaises performances des marchés financiers durant l'exercice, la RFV était nulle.

Un niveau de réserve de fluctuation de valeurs nul n'est pas forcément problématique, notamment si l'on se trouve à la fin d'un cycle boursier baissier. Si le règlement de placements fixe à CHF 43 millions environ l'objectif maximal de cette réserve, il ne faut pas oublier qu'il est illusoire de pouvoir la maintenir en tout temps à un tel niveau. Cette réserve est en effet constituée pour pouvoir être consommée en tout ou partie les mauvaises années boursières. Il est donc logique de la voir osciller dans le temps entre un minimum (RFV = 0) et un maximum (RFV = CHF 43 millions).

La collaboration avec Retraites Populaires continue

Toutefois, dans le climat d'incertitude actuel, la Caisse doit tout mettre en œuvre pour limiter les pertes boursières et pour reconstituer progressivement sa RFV. La CCAP reste convaincue que la collaboration initiée en 2010 avec Retraites Populaires à Lausanne pour optimiser la gestion de ses placements va lui permettre d'atteindre cet objectif à moyen terme. Cette institution sœur est un acteur de référence en Suisse romande. Elle gère un ensemble de fortunes de plusieurs milliards de francs, avec un service spécialement dédié au suivi de la gestion des fonds placés.

Si les résultats de 2011 n'ont pas été à la hauteur de l'attente placée dans cette collaboration, la raison se trouve essentiellement dans la morosité ambiante des marchés financiers. Les effets d'une telle collaboration doivent se mesurer sur le moyen terme. C'est donc dans les années à venir qu'il conviendra de juger avec objectivité les résultats produits par cette nouvelle orientation prise dans la gestion des placements de la CCAP.



Les cahiers sont cousus sur nerfs

Bilan et comptes 2011

BILAN AU 31 DÉCEMBRE (EN CHF)

ACTIF (CHF)	2011	2010
Actifs divers (dont liquidités)	88'463'537	98'918'940
Fonds de placement marché monétaire	7'663'240	20'947'760
Obligations	190'795'154	186'969'366
Actions	115'951'875	98'986'474
Fonds de placement immobiliers	19'560'470	13'533'382
Fonds de placement alternatifs	2'352'547	2'488'929
Fonds de placement privés	1'423'683	-
Fonds de placement diversification	9'083'245	-
Immeubles	124'616'406	123'750'962
Compte de régularisation actif	4'829'714	5'453'647
Actifs provenant de contrats d'assurance	9'236'834	10'131'759
TOTAL DE L'ACTIF	573'976'705	561'181'219

PASSIF (CHF)	2011	2010
Dettes	3'779'575	6'204'110
Compte de régularisation passif	15'802'538	12'296'655
Réserve de contributions des employeurs	630'148	657'467
Provisions non techniques	1'159'455	1'173'197
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	566'485'664	540'240'606
Réserve de fluctuation de valeurs	0	880'527
Capital de fondation, fonds libres/découvert	-13'880'675	-271'343
TOTAL DU PASSIF	573'976'705	561'181'219

Bilan consolidé

Le bilan reflète la situation financière de l'institution dans son ensemble (prévoyance professionnelle et individuelle) à un moment donné, en l'occurrence au 31 décembre 2011.

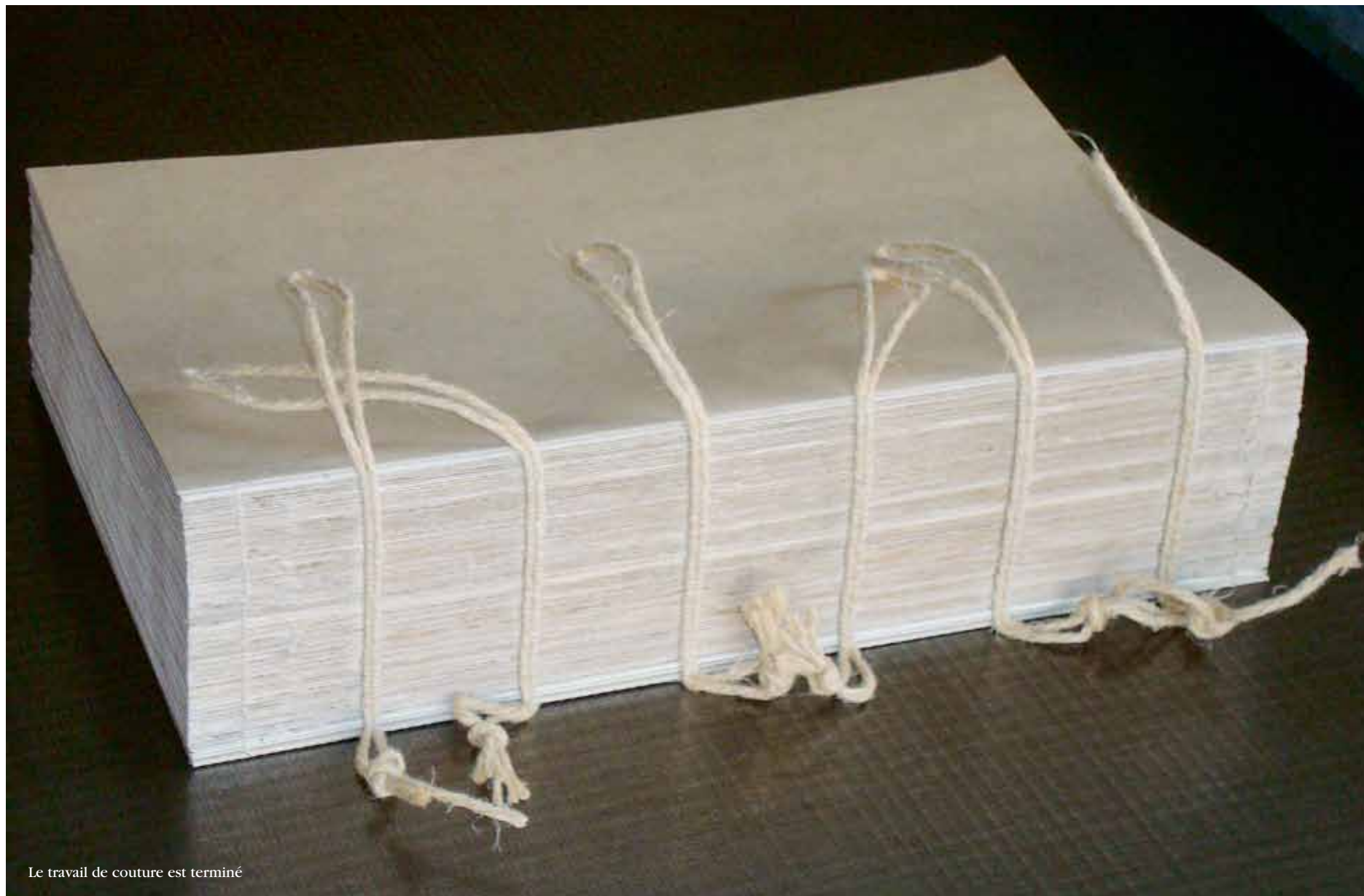
Cette présentation des comptes est volontairement simplifiée. Pour une présentation complète et conforme à la norme comptable SWISS GAAP RPC 26, veuillez vous référer au Rapport annuel 2011 intégral, que vous pouvez commander gratuitement au moyen du coupon à disposition à la fin de ce document ou télécharger sur le site Internet www.ccap.ch.

COMPTES D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE (EN CHF)

PRODUITS (CHF)	PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE		PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE	
	2011	2010	2011	2010
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	67'210'288	72'664'387	20'108'963	20'504'136
Autres produits	3'216'594	3'837'779	300'988	239'085
CHARGES (CHF)				
Prestations et versements anticipés	-56'841'337	-88'848'565	-8'085'018	-8'054'173
Résultat net des placements	-2'153'116	6'041'531	-704'337	1'906'445
Variation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	-14'980'281	9'182'592	-12'535'227	-12'441'396
Charges d'assurance	-3'092'888	-3'504'457	-432'644	-498'749
Autres charges	-3'024'329	-2'836'403	-3'477'516	-2'905'604
RÉSULTAT AVANT VARIATION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (CHF)	-9'665'069	-3'463'136	-4'824'791	-1'250'256
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	880'528	3'463'136	0	978'913
Autres attributions	0	0	0	0
RÉSULTAT NET	-8'784'541	0	-4'824'791	-271'343

Comptes d'exploitation

Les comptes d'exploitation récapitulent, pour leur part, les produits et les charges de l'exercice. La CCAP tient des comptes différenciés pour la prévoyance professionnelle et la prévoyance individuelle.



Le travail de couture est terminé

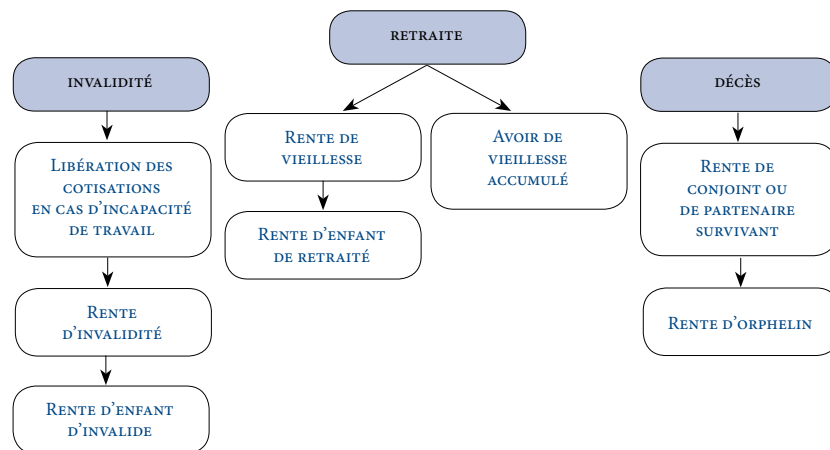
Les risques et leur couverture



A l'instar de toutes les caisses de pension, la CCAP assure trois risques dans le domaine de la prévoyance professionnelle: la retraite (risque de longévité), l'invalidité et le décès. En cas de retraite, les prestations servies peuvent l'être sous forme de rentes ou de capital. En cas d'invalidité ou de décès, les prestations servies le sont essentiellement sous forme de rentes. La CCAP effectue également des versements pour l'encouragement à la propriété du logement, et verse des prestations lorsqu'un assuré actif démissionne avant la retraite (prestation de sortie) ou lorsqu'il prend une retraite anticipée.

Dans le domaine de la prévoyance individuelle, la CCAP offre à ses clients toute la gamme des produits d'assurance traditionnels. Il s'agit essentiellement des produits d'assurance de capitaux en cas de vie ou de décès, occasionnellement des produits d'assurance de rentes viagères sur une ou deux têtes, avec ou sans restitution en cas de décès, et des rentes temporaires d'invalidité.

PRESTATIONS DE LA CCAP DANS LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE



Engagements actuariels

Les engagements actuariels de la CCAP à fin 2011 représentent l'ensemble des montants qui sont provisionnés au passif du bilan pour garantir les engagements de l'institution vis-à-vis des ses assurés et de ses bénéficiaires de rentes, dans la prévoyance professionnelle et dans l'assurance individuelle. Ils sont composés des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes, des provisions techniques (provision de longévité, provisions pour les risques d'invalidité et de décès, provision pour changement de taux d'intérêt technique et provision pour adaptation des rentes) et des autres passifs en rapport avec les excédents distribués ou à distribuer aux assurés.

A la fin 2011, les engagements actuariels représentaient un montant total de CHF 566,5 millions, répartis à raison de CHF 425 millions (75%) dans les assurances collectives (2e pilier) et de CHF 141,5 millions (25%) dans les assurances individuelles (3e pilier). La part des assurances collectives a diminué de 1,6 point par rapport à 2010 (on a vu précédemment que l'encaissement de cotisations ou de primes a été plus marqué en assurances individuelles qu'en assurances collectives). Sur le montant total des engagements actuariels, 95,9% (95,7% en 2010) représentaient des capitaux de prévoyance, 3,5% (3,6% en 2010) des provisions techniques et 0,6% (0,7% en 2010) des passifs résultant de contrats d'assurance.

Statistiques



En 2011, le nombre de contrats d'assurance en prévoyance professionnelle a augmenté, de même que le nombre d'assurés actifs. La relative reprise de l'économie constatée en Suisse relance quelque peu l'engagement de personnel, ce qui est une nouvelle encourageante.

L'augmentation du nombre de contrats témoigne de l'attrait persistant de la CCAP auprès de la population neuchâteloise. Le rapport démographique se maintient à un niveau tout à fait favorable au sein de notre institution (à savoir 10 assurés actifs pour un pensionné) et ce malgré une augmentation relativement importante du nombre de pensionnés.

En ce qui concerne la prévoyance individuelle, la CCAP gère 9'565 assurances en capitaux et 62 assurances de rentes à fin 2011. Comme l'année précédente, la baisse des assurances de rente et des primes uniques a été compensée par une augmentation des primes périodiques. Le portefeuille correspondant aux contrats d'assurance en prévoyance individuelle est ainsi en augmentation de 7,9% par rapport à l'année précédente, confirmant les bons exercices réalisés en 2010 et 2009.



Préparation du dos avec nerfs, ainsi que de la couverture

	2011	2010	VARIATION	VARIATION
PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE				
				EN %
Cotisations en CHF	34'247'661	33'995'110	252'551	0,7%
Prestations d'entrée en CHF	32'962'628	38'669'277	-5'706'649	-14,8%
Nombre de contrats	524	504	20	4,0%
Nombre d'assurés	6'918	6'755	163	2,4%
Nombre de pensionnés	681	659	22	3,3%
Portefeuille d'assurances en CHF	1'320'028'428	1'214'094'320	105'934'108	8,7%
PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE				
Primes périodiques en CHF	14'378'669	13'430'569	948'100	7,1%
Primes uniques en CHF	5'730'295	7'073'567	-1'343'272	-19,0%
Nombre d'assurances de capitaux	9'565	9'216	349	3,8%
Nombre d'assurances de rentes	62	66	-4	-6,1%
Portefeuille d'assurances en CHF	643'255'077	595'947'743	47'307'334	7,9%

Stratégie de placement



La CCAP place sa fortune selon une allocation stratégique déterminée par son conseil d'administration, en accord avec son règlement de placement et le cadre légal fédéral, notamment l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2). Les principaux véhicules d'investissement utilisés sont les obligations, les actions et l'immobilier.

La CCAP a modifié sa stratégie de placement à fin 2009. La totalité de ses portefeuilles a été vendue et des parts du Fonds institutionnel de Retraites Populaires ont été acquises avec les fonds ainsi générés. Les limites de placement de l'OPP2 ont été respectées durant tout l'exercice 2011.

Les placements effectifs de la CCAP à la fin 2011 reflètent de façon relativement fidèle ses objectifs stratégiques. La collaboration avec Retraites Populaires devrait permettre à la CCAP d'optimiser ses placements et de mieux résister aux aléas du marché ces prochaines années. En ce sens, les résultats de l'année 2011 sont liés à la situation économique incertaine, mais ils ne constituent en rien une remise en cause de cette nouvelle stratégie et de sa pertinence.



La Bible est prête à être recouverte avec du cuir

	OBJECTIF STRATÉGIQUE	ALLOCATION 2011		LIMITE SELON OPP2
		VALEUR AU 31.12.2011	EN %	
Fonds de placements collectifs	0,0 %	5,7 MIO CHF	1,3%	100%
Créances hypothécaires	9,0%	36,7 MIO CHF	8,6%	50%
Obligations	37,0%	143,1 MIO CHF	33,4%	100%
Actions	18,0%	87,0 MIO CHF	20,3%	50%
Fonds de placements immobiliers	3,0%	14,7 MIO CHF	3,4%	30%
Fonds de placements alternatifs	0,5%	1,8 MIO CHF	0,4%	15%
Fonds de placements privés	0,0%	1,0 MIO CHF	0,2%	15%
Fonds de placements diversification	2,0%	6,8 MIO CHF	1,6%	15%
Immeubles	25,0%	93,5 MIO CHF	21,8%	30%
Autres placements	5,5%	38,3 MIO CHF	9,0%	100%
TOTAL	100,0%	428,6 MIO CHF	100,0%	



Le cuir est encollé et les bords rabattus passent sous le tranche-fil



Pendant le séchage, les nerfs sont maintenus par les ficelles afin d'être bien collés

La CCAP en bref



La CCAP est un établissement autonome de droit public indépendant de l'Etat et doté de la personnalité juridique. Selon la loi, elle a un caractère social et a pour but d'encourager et de faciliter à chacun l'habitude de la prévoyance et de l'assurance.

La CCAP est active dans le domaine de la prévoyance professionnelle (2e pilier), qui représente environ 75% de son activité, ainsi que dans la prévoyance individuelle (3e pilier). Dans son activité principale, la CCAP propose plusieurs plans de prévoyance en primauté des cotisations, adaptés à chaque structure d'entreprise. En plus du plan de base légal (minimum LPP), plusieurs produits permettent d'élargir les prestations de vieillesse et les couvertures des risques d'invalidité et de décès.

Une prévoyance pour chacun

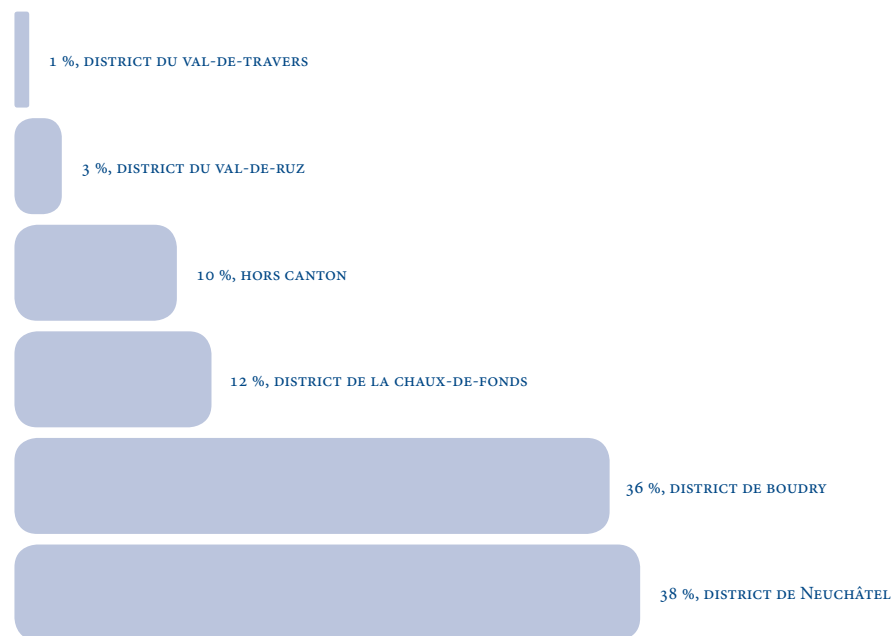
Souhaitant offrir à chacun «une manière à soi d'aborder la vie», la CCAP propose également des assurances individuelles à la portée de chacun. Ces assurances peuvent remplir les conditions du 3e pilier A et permettent ainsi de bénéficier d'un allègement fiscal. Les assurés ont la possibilité de choisir entre une assurance mixte (prestations en cas de vie ou de décès sous forme de capital), une assurance adulte-enfant (prestations de capital épargne en faveur de l'enfant et capital en cas de décès de l'enfant), une assurance de risque pur (prestation de capital en cas de décès), ou une assurance sur deux têtes.

La CCAP dans le canton



Depuis près de 115 ans, la CCAP est une institution qui participe activement à la vie économique et sociale du canton de Neuchâtel. L'engagement de la CCAP dans la région se concrétise notamment par l'investissement d'une partie importante de ses actifs dans l'immobilier local, avec comme objectif d'offrir à la population neuchâteloise des locations adaptées à chaque budget.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA CCAP



Développement économique

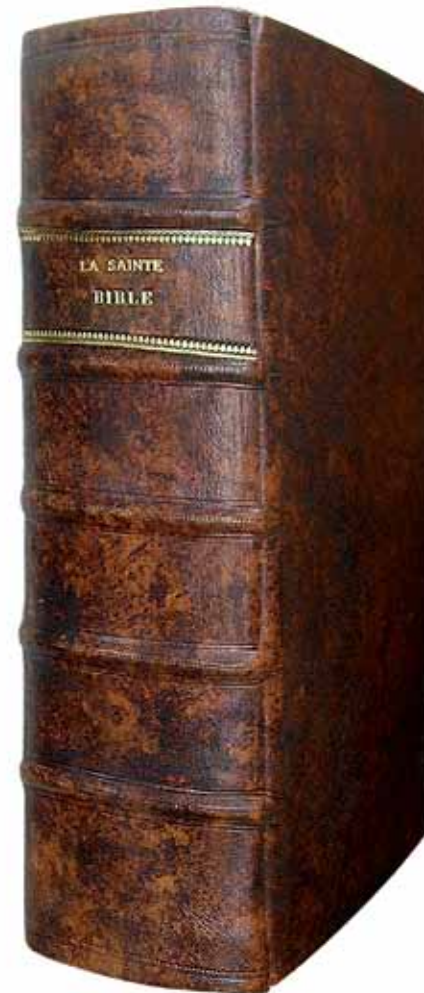
La CCAP propose aux communes et collectivités publiques des prêts à des conditions préférentielles afin de soutenir le tissu économique local. Retraites Populaires, notre partenaire, gère les biens immobiliers de la CCAP en s'engageant à préserver les intérêts des banques de la place neuchâteloise. Le but est d'atteindre, auprès de ces banques, un volume de placement global supérieur à celui que la CCAP pourrait réaliser à elle seule.

Intégration à la vie locale

La vie sociale et culturelle des neuchâtelois nous tient particulièrement à cœur. Par le rôle économique que la CCAP joue dans le canton, elle est forcément liée aux grands projets qui y voient le jour. Contribuer à enrichir l'offre culturelle, soutenir les initiatives qui renforcent le lien social, nous semble faire partie intégrante de notre mission.

Pour la même raison, la CCAP accorde une place de choix au sponsoring sportif. Son aide s'adresse aussi bien aux petits clubs qu'aux équipes les plus importantes. La CCAP joue également le rôle de mécène pour des associations et des œuvres d'entraide, dont nous partageons les valeurs.

APRÈS LA DORURE ET LES FILETS,
LA BIBLE EST RESTAURÉE





Laurent Hirsig et son épouse Elsa Schwarzer Hirsig dans leur atelier de reliure, Grand-Rue à Auvernier

Organes et organisation



Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la CCAP est constitué de 7 membres, dont 3 représentants de l'État et 4 représentants des assurés. Les administrateurs sont des personnalités marquantes qui connaissent parfaitement le tissu et les enjeux économiques de la région. M. Pierre de Montmollin, à Auvernier, est le président de la CCAP depuis le 1er janvier 2010.

Direction et organes

La conduite opérationnelle de la CCAP est assumée par le directeur, Raymond Chuat, et sa gestion par une équipe d'environ 30 collaborateurs. Par ailleurs, la CCAP est révisée par un organe de contrôle (KPMG SA), alors qu'une commission de contrôle constituée de trois membres et nommée par le Conseil d'Etat vérifie sa gestion financière et ses investissements. Un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle (Pittet Associés SA) contrôle formellement la conformité des réserves de l'institution par rapport à ses engagements auprès des assurés.

Des agences générales pour le haut et pour le bas du canton sont à votre disposition en cas de questions:

AGENCE POUR LE HAUT DU CANTON

Rue Jardinière 75 - 2300 La Chaux-de-Fonds - T 032 913 32 24
Agent général: Salvatore Russo

AGENCE POUR LE BAS DU CANTON

Rue de l'Epervier 4 - 2053 Cernier - T 032 853 28 35
Agent général: Alexandre Miletto

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCAP POUR LA PÉRIODE LÉGISLATIVE DE 2010 À 2013

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT	
Président	Pierre de Montmollin, Auvernier
Vice-Président	Didier Berberat, Conseiller aux États, La Chaux-de-Fonds
Administrateur	Jean-Claude Baudoin, directeur du Bureau neuchâtelois des métiers du bâtiment, Bôle
REPRÉSENTANTS DES ASSURÉS	
Administrateur	Roland Debély, ancien Conseiller d'État, Cernier
Administrateur	Edgar Donzé, administrateur en congé, Rochefort
Administrateur	Claude Jaquet, négociant en vins, La Chaux-de-Fonds
Administrateur	Daniel Lavanchy, directeur du home de Clos-Brochet, St-Blaise
SECRÉTAIRE HORS CONSEIL	Yvonne Metzger, ancienne secrétaire de direction de la CCAP, Gals

LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA CCAP POUR LA PÉRIODE LÉGISLATIVE DE 2010 À 2013

PRÉSIDENT	Jacques Rais, expert-comptable, Le Landeron
SECRÉTAIRE	Laurence Vaucher, archéologue, Môtiers
MEMBRE	Christophe Gardet, économiste, Bevaix

LA DIRECTION DE LA CCAP

DIRECTEUR	Raymond Chuat
SOUS-DIRECTEUR	Jean-Bernard Uldry, responsable financier
SOUS-DIRECTRICE	Sandra Noirjean, actuaire

N'hésitez pas à nous contacter !



Vous trouverez davantage d'informations sur la CCAP et l'exercice 2011 dans son Rapport annuel complet que vous pouvez commander gratuitement au moyen du coupon détachable ci-après, télécharger sur notre site internet www.ccap.ch, ou demander directement à notre secrétariat.



Caisse Cantonale d'Assurance Populaire
Rue du Môle 3 - 2001 Neuchâtel
T 032 727 37 77 - F 032 727 37 78
ccap.neuchatel@ne.ch - www.ccap.ch

Commande



Veillez me faire parvenir gratuitement le Rapport annuel complet 2011

Madame Monsieur

Nom -----

Prénom -----

Adresse -----

Code postal -----

Localité -----

Adresse de courrier électronique (facultatif)

Je suis assuré-e à la CCAP pour la prévoyance professionnelle

oui non

Je suis assuré-e à la CCAP pour la prévoyance individuelle

oui non



A

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse



CAISSE CANTONALE
D'ASSURANCE POPULAIRE
RUE DU MÔLE 3
CASE POSTALE 2052
2001 NEUCHÂTEL

